



© Fotolia.com

Bulletin de soutien **RÉGULIER**

Mandat de Prélèvement SEPA

À renvoyer accompagné d'un RIB ou RIP dans l'enveloppe réponse jointe, sans affranchir.

DÉBITEUR :

OUI, je souhaite soutenir régulièrement
ACTION ENFANCE :

CRÉANCIER : ACTION ENFANCE - 28, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Identifiant Créancier SEPA : FR12ZZZ394002

Mes coordonnées bancaires :

IBAN : _____

BIC : _____ **Référence unique du mandat**
Ce numéro vous sera communiqué après enregistrement

Date : _____ **Signature :**

Les prélèvements commenceront les 10 du mois de :
.....



Fondation reconnue d'utilité publique

28, rue de Lisbonne, 75008 PARIS

www.actionenfance.org

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au Siège de la Fondation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené(e) à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de cocher la case ci-contre

Merci pour votre soutien **RÉGULIER**

Le soutien régulier, c'est la garantie :

POUR VOUS

- ▶ De pouvoir **modifier** ou **arrêter vos prélèvements à tout moment** sur simple demande par :
 - courrier, e-mail, téléphone
 - ou sur votre Espace Donateur sur www.actionenfance.org
- ▶ De **recevoir régulièrement** les résultats de cet **engagement**
- ▶ D'être **moins sollicité**
- ▶ De ne pas déséquilibrer votre **budget**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ACTION ENFANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ACTION ENFANCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

POUR NOUS

- ▶ De construire un **budget annuel précis**
- ▶ De **planifier** à l'avance nos **ressources**
- ▶ De réduire nos dépenses de **collecte**
- ▶ De **simplifier la gestion** des dons et d'en **diminuer le coût**

Déduction Fiscale

N'oubliez pas que 75% de votre don sont déductibles de vos impôts. Ainsi, un soutien mensuel de 15 € par prélèvement automatique ne vous revient en réalité qu'à 3,75 € par mois.

Et ces 15 € nous permettent de faire beaucoup pour les enfants !

Un reçu fiscal récapitulatif de tous vos prélèvements vous sera envoyé en début d'année prochaine.



Fondation reconnue d'utilité publique



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public. Les organisations agréées s'engagent à respecter des règles éthiques rigoureuses, notamment en matière de transparence financière, d'authenticité des messages de collecte de fonds et d'utilisation des dons.